



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN PRÉSENTIEL

PRINCIPES ET MODALITÉS D'ORGANISATION



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN PRÉSENTIEL

PRINCIPES

PRINCIPES

Un impératif catégorique : assurer la sécurité sanitaire des membres de la communauté éducative dans le respect du cadrage national.

Une finalité : permettre aux élèves en difficulté dans l'enseignement à distance de bénéficier des apprentissages.

Un incontournable : permettre le déroulement des cours indispensables.

Un objectif : améliorer encore notre dispositif de continuité pédagogique.

Une préoccupation majeure : assurer la lisibilité et la clarté des modalités de fonctionnement.

Un écueil à éviter : surcharger des personnels déjà pleinement mobilisés par l'enseignement à distance.

Une recommandation : privilégier le télétravail dans la mesure du possible.



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN PRÉSENTIEL

MODALITÉS D'ORGANISATION

Garantir des conditions sanitaires optimales d'accueil.

Utilisation du matériel disponible pour la mise en œuvre des gestes barrières.

Mise à disposition, par les services de la Région, de masques pour les agents.

Commande de matériel de protection à destination des agents.

Fourniture de masques par l'Etat pour les personnels et les élèves.

Commande de matériel de nettoyage et de désinfection.

Commande de distributeurs mobiles de gel hydroalcoolique.

Commande de distributeurs individuels de gel hydroalcoolique.

Commande de bidons de gel hydroalcoolique.

Commande de matériels de signalisation.

MESURES SANITAIRES

Matériel	Précisions	En stock		Commandés	
Masques chirurgicaux	Agents territoriaux	1300	X		
Savon pour les sanitaires	Elèves et personnels	Stock annuel	1 270,00 €		
Papier toilette	Elèves et personnels	Stock annuel			
Gants à usage unique	Taille S	300		2000	224,95 €
Gants à usage unique	Taille M	2300		2000	
Gants à usage unique	Taille L	2200	10 paires		
Gants de ménage réutilisables	Taille M		10 paires		
Gants de ménage réutilisables	Taille L				
Gel hydroalcoolique désinfectant	Flacon à pompe (300 millilitres)			100	965,28 €
Gel hydroalcoolique désinfectant	Bidons de recharge (5 litres)			10	
Accessoire pour gel hydroalcoolique	Distributeur mobile			6	1 440,00 €
Désinfectant virucide pour sols	Bidons de 1 litre			30	619,54 €
Désinfectant virucide	Sprays de 750 millilitres			12	
Lingettes désinfectantes	100			100	
Surblouse	Usage unique			600	574,89 €
Paire de manchettes	Usage unique			600	
Charlotte casquette à visière	Usage unique			500	
Visières conçues par les personnels	Fabrication par imprimante 3D	50 (150)	150,00 €		
Ruban adhésif pour marquage	Ruban de 66 mètres			5	129,98 €
Ruban de signalisation	Ruban de 100 mètres			3	
Thermomètre	Sans contact			1	60,00 €
		1 420,00 €		4 014,64 €	

Assurer l'information et la formation des membres de la communauté éducative.

Information régulière à destination des personnels (mail académique, Hebdo).

Information régulière à destination des parents (messagerie de l'ENT, Hebdo).

Information régulière à destination des élèves (messagerie de l'ENT).

Kits de communication fournis par les autorités de tutelle.

Formation des personnels aux gestes barrières lors de la prérentrée.

Formation des élèves aux gestes barrières dès leur retour au lycée.

Conception et publication d'affiches dans l'établissement.

Rappels systématiques au sein de l'établissement.

MESURES SANITAIRES

Fournir aux usagers le matériel nécessaire pour accéder au lycée en toute sécurité.

Fourniture de 2 masques et de 2 paires de gants par jour aux personnels.

Fourniture d'une visière de protection aux personnels qui le souhaitent.

Mise à disposition de matériels spécifiques pour les agents de service.

Fourniture du matériel aux élèves (2 masques par jour). Une fois la dotation de l'Etat épuisée, achat de masques par les familles.

Matériel utilisable et obligatoire dans les transports en commun pour accéder à l'établissement.

Etude de toutes les situations individuelles pour apporter des réponses et rassurer les élèves et les parents.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

Organiser les salles et les espaces de travail.

Nettoyage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique à l'entrée dans l'établissement.

Respect des règles de distanciation sociale dans les salles de classe.

Utilisation au cours des séances d'un espace de travail unique par élève.

Ventilation des locaux avant l'arrivée et après le départ des usagers.

Dans le réfectoire, identification d'espaces pour déjeuner en fonction de la salle de cours utilisée.

Dans le réfectoire, les places utilisables pour déjeuner (à 1 m de distance les unes des autres) seront matérialisées sur les tables.

Les flux d'élèves et de personnels pour accéder au réfectoire et en sortir seront échelonnés selon des horaires précis.

Eviter les rassemblements et le brassage des élèves.

Aménagement des emplois du temps et accès direct aux salles définies, dès l'entrée dans l'établissement. Maintien des portes en position ouverte.

Fermeture des accès aux espaces non-utilisés.

Pas de regroupements dans la cour, dans les halls ou au foyer.

Distances de sécurité matérialisées dans les espaces communs.

Les lycéens en journée complète ne seront pas autorisés à sortir de l'établissement pendant les temps de pause (déjeuner au réfectoire ou dans un espace dédié).

Plans de circulation définis et identifiés dans les bâtiments avec des entrées et des sorties différentes.

Aménagement, par salle, de l'accès aux sanitaires.

Assurer régulièrement le nettoyage et la désinfection des espaces utilisés par les membres de la communauté éducative.

Eviter que des surfaces ne soient touchées fréquemment par plusieurs usagers (poignées de portes, rampes d'escalier...).

Nettoyage et désinfection de l'ensemble de l'établissement avant l'accueil du public.

Désinfection 3 fois par jour des zones de contact dans les circulations.

Désinfection quotidienne des salles, des postes informatiques et des espaces de travail.

Désinfection des salles en cas de changement d'utilisateurs.

Changement des sacs poubelles chaque jour dans les salles utilisées.

Un protocole de détection et de traitement des symptômes.

En cas de symptômes constatés à l'entrée de l'établissement, les élèves ne seront pas autorisés à accéder aux salles de classe et seront isolés dans une pièce dédiée.

Les parents seront immédiatement prévenus pour venir chercher leur enfant et consulter leur médecin traitant.

Nettoyage intégral de la salle d'isolement après le départ de l'élève.

En cas de test positif, la famille prévient immédiatement l'établissement.

En cas de test positif, l'établissement prévient immédiatement les autorités académiques.

Sur avis des autorités sanitaires, mise en œuvre d'une mesure d'éviction pour les élèves et les personnels en contact.

Procédure identique pour les personnels.

La responsabilité individuelle de chacun

Respect des gestes barrière conformément aux affiches diffusées dans l'établissement.

Pas de contacts physiques entre élèves.

Port du masque obligatoire pour les élèves à l'exception de la salle de restauration.

Port du masque ou de la visière obligatoire pour les personnels.

Lavage régulier des mains (savon ou gel hydroalcoolique) et, a minima, à l'entrée dans l'établissement, à l'entrée en classe, à la sortie de classe, à l'entrée et à la sortie du réfectoire.

Nettoyage par les utilisateurs des espaces individuels de travail à la fin de la séance dans une salle de classe.

La responsabilité individuelle de chacun

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce protocole sanitaire, les parents de chaque élève accueilli s'engagent à la plus grande vigilance dans la détection d'éventuels symptômes chez l'élève mais également plus largement au sein de la cellule familiale.

Ils s'engagent à consulter leur médecin traitant en cas de symptômes.

Ils s'engagent également à prévenir immédiatement l'établissement.

Les personnels s'engagent à respecter ces mêmes dispositions.

Procédure pour les intervenants extérieurs

Présentation obligatoire auprès du personnel chargé de l'accueil.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

Rappel des consignes sanitaires générales.

Port du masque obligatoire dans tout l'établissement.

Transmission des colis ou des documents sans contact entre les personnes.

Privilégier l'accueil en extérieur ou dans un espace ouvert.

Présence dans l'établissement soumise au respect des gestes barrière et des règles de distanciation.

Pilotage de l'élaboration du plan

Echanges quotidiens avec les personnels pour définir les modalités de reprise.

Consultation des représentants de la communauté éducative.

- Représentants des parents, le 29 avril 2020.
- Représentants des élèves, le 30 avril 2020.
- Représentants des personnels, le 04 mai 2020.

Réunion du Comité d'Hygiène et de Sécurité, le 14 mai 2020.

Présentation en Conseil d'Administration , le 19 mai 2020.